

Hébergement et logement adapté : panorama de l'offre francilienne en 2012



© 1145 - architecte: Paul Chemetov

Au 1^{er} janvier 2012, l'Île-de-France compte 121 000 places d'hébergement et de logements adaptés. Ce parc, abordable pour les ménages modestes en difficulté, est concentré : quatre arrondissements de Paris, seize communes de petite couronne, vingt-trois de grande couronne regroupent 50 % de l'offre de ces territoires.

De nombreux ménages⁽¹⁾ ne peuvent accéder à un logement « classique » en raison de difficultés socioéconomiques plus ou moins importantes. Pour leur venir en aide, la puissance publique a mis en place une douzaine de types de structures d'hébergement et de logements adaptés.

En 2012, l'IAU îdF a dressé la cartographie de l'implantation de ces dispositifs en Île-de-France, hors

places d'hôtel à la commune. Ce travail constitue la mise à jour de l'estimation de 2007. Il est le fruit d'un partenariat avec la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (Drihl), les unités territoriales Drihl de Paris et de petite couronne, les directions départementales des territoires (DDT) et les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de grande couronne, ainsi qu'avec les conseils généraux.

Une offre estimée à 121 000 places au 1^{er} janvier 2012

Selon les données de l'IAU, le stock des structures d'hébergement et de logements adaptés s'élève à 121 154 places au 1^{er} janvier 2012, ce qui représente environ 2,4 % des 4963 000 résidences principales franciliennes⁽²⁾.

Sur les 121 000 places dénombrées, 21 % (soit 25 300) sont consacrées à l'urgence et 14 % (soit 16 900) à l'insertion. Enfin, les deux tiers des places (soit 78 900) sont réservées aux personnes proches de l'autonomie, mais devant encore résoudre un problème de logement.

C'est en petite couronne que l'on observe la plus grande concentration avec 51 600 places, soit 43 % des capacités d'accueil régionales. La grande couronne

Avertissement

La localisation des places d'hôtel à la commune (ou à l'arrondissement) n'étant pas disponible pour l'ensemble des hôtels, les statistiques ont été établies hors dispositif hôtelier.

et Paris comptabilisent respectivement 36 500 et 33 100 places, soit 30 % et 27 % du total.

Rapporté au poids de population, c'est la Seine-Saint-Denis qui présente le nombre de places le plus élevé. Avec 16,3 places pour 1 000 habitants, ce taux y est trois fois plus élevé qu'en Seine-et-Marne. Paris occupe la deuxième position avec un taux de 14,8 places pour 1 000 habitants.

Arrivent ensuite le Val-de-Marne et le Val-d'Oise avec des taux respectifs de 11,7 et 9,1 places pour 1 000 habitants. L'Essonne (8,0), les Hauts-de-Seine (7,3), les Yvelines (6,3) et la Seine-et-Marne (5,7) affichent les taux les plus faibles.

Une offre relativement concentrée

Par rapport à l'habitat classique, l'offre de ces structures est relativement concentrée. Hors nuitées d'hôtel, soit sur un total de 101 328 places, seules 231 communes franciliennes et les

(1) Par ménage, on entend l'ensemble des personnes qui partagent le même logement de façon habituelle et à titre principal. Il peut être composé d'une ou plusieurs personnes.
(2) Source : Insee, RP 2010.

Les trois grands défis des structures d'hébergement et de logement adapté

Trois catégories de situations peuvent être distinguées, correspondant à trois grands défis : le secours immédiat et l'accueil inconditionnel pour les personnes qui sont à la rue (ou risquent de s'y retrouver bientôt), l'aide aux personnes incapables de vivre dans un logement ordinaire en raison d'un cumul de lourdes difficultés (économiques, sociales, psychologiques) et, enfin, l'absence d'offre adéquate dans le parc de logements classiques pour les ménages manquant d'autonomie, notamment financière.

Pour répondre à la diversité de ces situations de détresse, qui ne nécessitent pas toutes le même degré d'intervention, la puissance publique a mis en place une douzaine de dispositifs. Pour le secours immédiat, on trouve les structures d'hébergement d'urgence, qui regroupent deux dispositifs : les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et le dispositif des nuitées hôtelières. Pour les personnes qui cumulent des difficultés importantes, on trouve les structures d'insertion, qui comprennent quatre dispositifs : les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement et de stabilisation (CHS), les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les centres maternels. Enfin, pour les personnes ne pouvant accéder à un logement ordinaire, on trouve les structures de logements adaptés, qui rassemblent six dispositifs : les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les résidences sociales FJT (RS-FJT), les foyers de travailleurs migrants (FTM), les résidences sociales FTM (RS-FTM), les résidences sociales *ex nihilo* (RS *ex nihilo*) et les maisons relais-pensions de famille. Ne figurent pas dans cette liste les dispositifs d'aide moins généralistes accueillant des publics très spécifiques (enfants, personnes handicapées, personnes âgées, étudiants) et les établissements médicaux et de soins (centres hospitaliers, appartements de coordination thérapeutique). N'y figurent pas non plus les dispositifs relativement récents comme les résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) ou les logements adaptés avec intermédiation locative (« Solibail » et, à Paris, « Louer solidaire »).

20 arrondissements de Paris disposent d'une offre sur leur territoire, tandis que 19 communes et 10 arrondissements⁽³⁾ regroupent à eux seuls la moitié de l'offre régionale, soit 50 345 places. Plus globalement, 68 % des personnes qui résident dans ces structures vivent à Paris et en petite couronne, contre 57 % de la population totale francilienne⁽⁴⁾.

Paris : un rôle majeur dans l'offre d'urgence et d'insertion

Avec 33 100 places, soit 27 % du total régional, la capitale joue, à travers l'ensemble de ses arrondissements, un rôle majeur dans l'offre d'hébergement et de logements adaptés. Ce rôle est particulièrement net dans les secteurs de l'urgence (8 549 places) et de l'insertion (6 511 places), puisque la ville de Paris regroupe plus du tiers de l'offre régionale⁽⁵⁾ (respectivement 33,8 % et 38,4 %). Les

logements adaptés, qui représentent 18 018 places, sont aussi très présents mais pèsent moins dans l'ensemble régional (22,8 % du total).

Globalement, l'offre de la capitale est relativement concentrée : sept arrondissements regroupent près de 75 % des places de la ville et quatre d'entre eux la moitié : le 13^e (4 901 places), le 20^e (3 082 places), le 15^e (2 790 places) et le 18^e (2 706 places).

Seine-Saint-Denis : 13 960 places pour les travailleurs migrants

Après Paris, la Seine-Saint-Denis est le département qui totalise l'offre la plus importante : 24 680 places, soit 20,4 % de l'offre francilienne. Les places de logements adaptés y sont particulièrement nombreuses. Avec 17 053 places dédiées à ces structures, ce territoire pèse pour 21,6 % dans le total régional et arrive juste

derrière Paris. Le département se distingue surtout par ses 13 960 places en foyers de travailleurs migrants (FTM) et résidences sociales-FTM, un effectif sensiblement supérieur à l'offre de Paris (9 179 places).

Les volumes de l'offre d'urgence (5 400 places, dont 5 049 nuitées hôtelières) et d'insertion (2 227 places) sont également importants et positionnent là aussi le département derrière la capitale. La Seine-Saint-Denis se caractérise par une offre répartie sur un grand nombre de communes : trente-cinq sur les quarante du département proposent en effet des places d'hébergement et de logements adaptés. Plus de la moitié de ces dernières (dix-neuf) disposent d'au moins 400 places, et six d'entre elles concentrent la moitié des places du département : il s'agit de Montreuil (2 622 places), Aubervilliers (2 122 places), Saint-Denis (2 105 places), Aulnay-sous-Bois (1 102 places), Bobigny (915 places) et Bondy (908 places).

Val-de-Marne : 1 440 places d'hôtel par jour financées par le conseil général

Le Val-de-Marne, qui compte 15 456 places représentant 12,8 % du total francilien, arrive en troisième position. L'offre se ventile en 3 515 places d'urgence (dont 688 en centre d'hébergement d'urgence, le total le plus important après Paris), 1 673 places d'insertion et 10 268 places de logements adaptés.

Cette offre moins abondante est cependant un peu plus concentrée : trente communes sur les quarante-sept du département disposent de places, et onze affichent une capacité supérieure ou égale à 400 places. Comme en Seine-Saint-Denis, six communes concentrent à elles seules la moitié des places du département. Il s'agit de Créteil (1 284 places), Vitry-sur-Seine (1 242 places), Champigny-sur-Marne (1 235 places), Thiais (908 places), Ivry-sur-Seine (831 places) et l'Hay-les-Roses (765 places).

Dans ce département, le nombre de places d'hôtel financées chaque jour par le conseil général (1 440) est particulièrement élevé. Le Val-de-Marne propose ainsi l'offre la plus importante pour ce type de dispositif après Paris.

Hauts-de-Seine : 1 597 places pour les jeunes travailleurs

L'offre des Hauts-de-Seine s'établit à 11 440 places, soit 9,4 % du total francilien. Dans ce département, 1 994 places relèvent de l'urgence, 1 222 places de l'insertion et 8 224 des logements adaptés. Le nombre de places en foyers de jeunes travailleurs (FJT) et résidences sociales-FJT est important : avec 1 597 places, le département arrive en troisième position pour ce type de dispositif derrière Paris et le Val-d'Oise. L'offre est répartie sur un grand nombre de communes : trente sur les trente-six que compte le département. Elle est toutefois davantage concentrée. Quatre communes regroupent ainsi 55 % des places : Nanterre (2 223 places), Boulogne-Billancourt (1 260 places), Gennevilliers (1 177 places) et Colombes (799 places).

Val-d'Oise : 578 places en centres d'hébergement d'urgence

C'est le département du Val-d'Oise qui totalise l'offre la plus importante de la grande couronne. Avec 10 620 places il représente 8,8 % de l'offre francilienne, une valeur proche de celle observée pour les Hauts-de-Seine (9,4 %). L'urgence regroupe

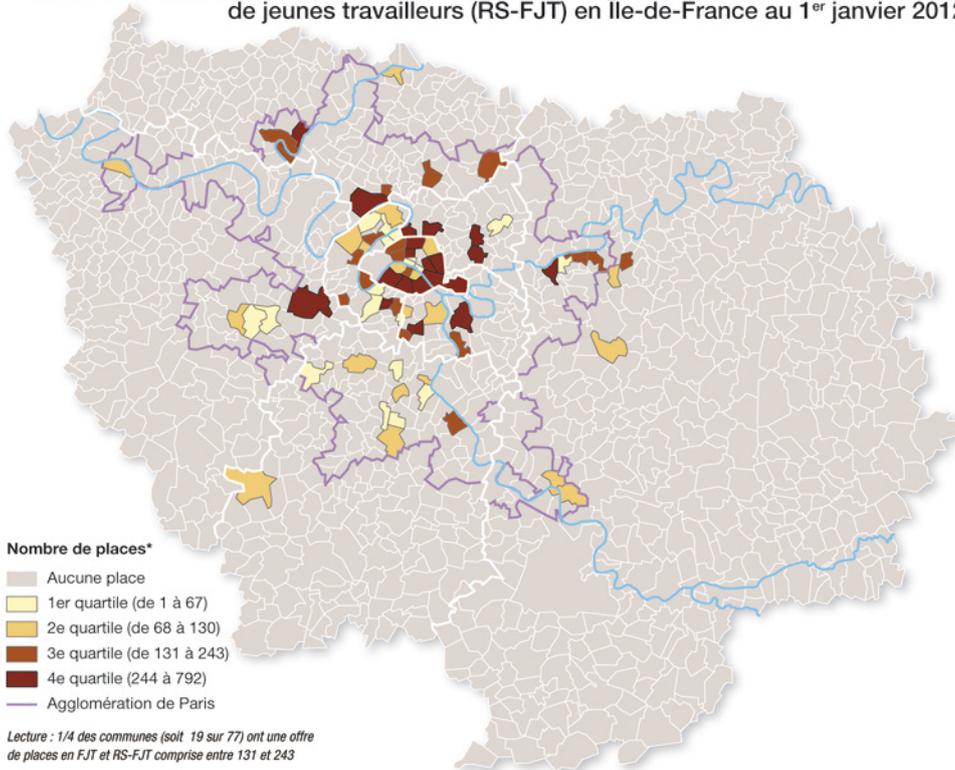
(3) Pour Paris, il s'agit des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les dix-neuf communes sont : Boulogne-Billancourt, Gennevilliers et Nanterre dans les Hauts-de-Seine ; Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Montreuil et Saint-Denis en Seine-Saint-Denis ; Champigny-sur-Marne, Créteil, Ivry-sur-Seine, Thiais et Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne ; Argenteuil dans le Val-d'Oise ; Évry et Massy en Essonne ; Les Mureaux et Mantes-la-Jolie dans les Yvelines.

(4) Source : Insee, RP 2010 pour les données relatives à la population.

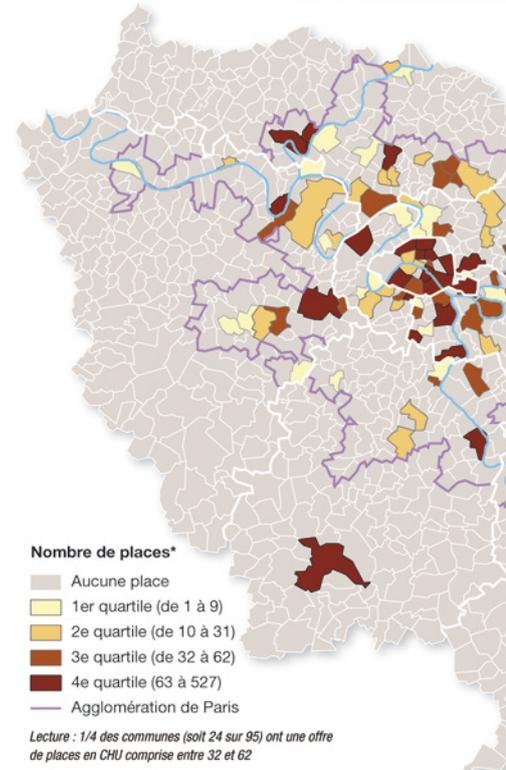
(5) Cette prédominance est particulièrement marquée dans les structures de stabilisation (CHS) et de réinsertion (CHRS), où Paris concentre respectivement 50 % et 46 % de l'offre régionale.

Les dispositifs d'hébergement et de logement

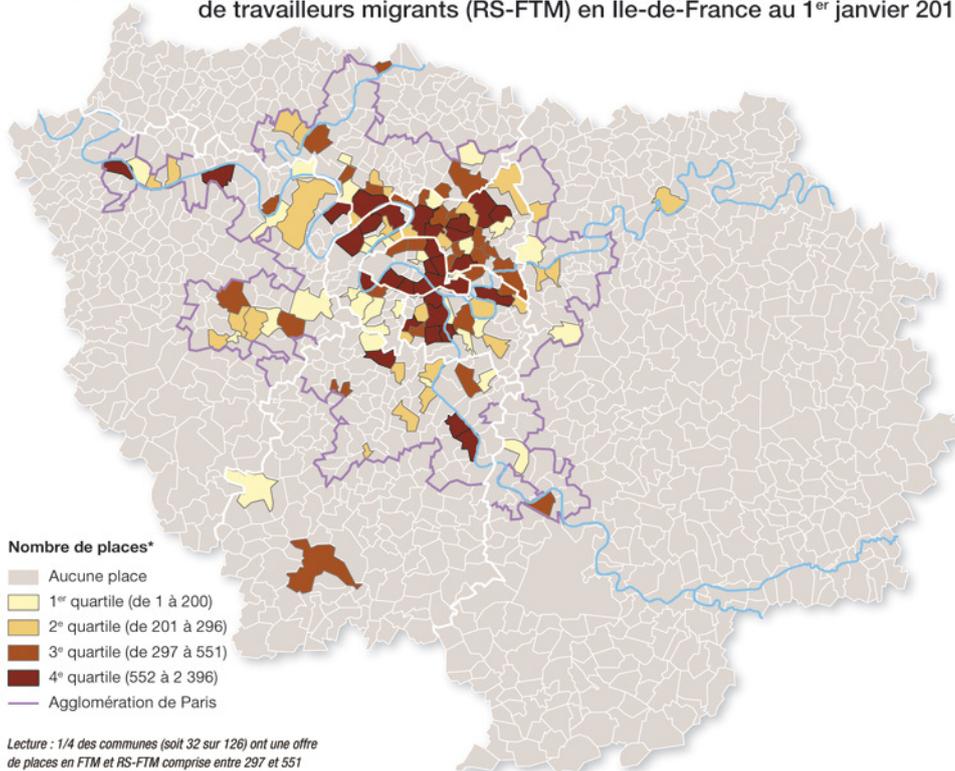
Les 12 630 places des foyers de jeunes travailleurs (FJT) et des résidences sociales de jeunes travailleurs (RS-FJT) en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



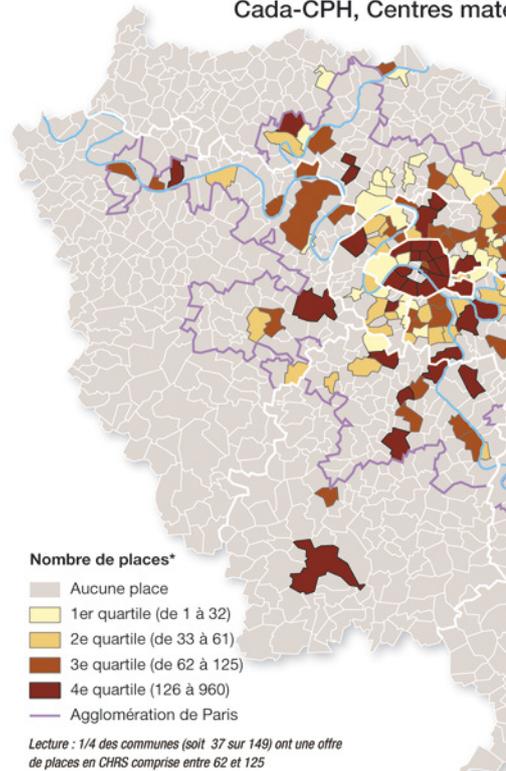
Les 5 436 places de



Les 54 416 places des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des résidences sociales de travailleurs migrants (RS-FTM) en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



Les 16 947 places en CADA-CPH, Centres mat



Définition des quartiles

Si on ordonne une distribution (de la valeur la plus petite à la valeur la plus élevée), par exemple le nombre de places en foyers de travailleurs migrants (carte ci-dessus), les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

* L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la localisation selon l'adresse du gestionnaire peut être différente de celle des lieux d'hébergement. Des communes peuvent donc ne pas figurer sur la carte. Ces situations sont toutefois peu fréquentes.

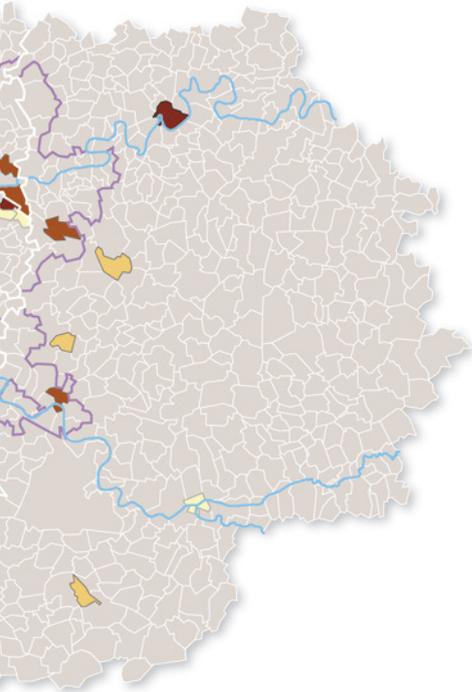
Définition des quartiles

Si on ordonne une distribution (de la valeur la plus petite à la valeur la plus élevée), par exemple le nombre de places en CHRS (carte ci-dessus), les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

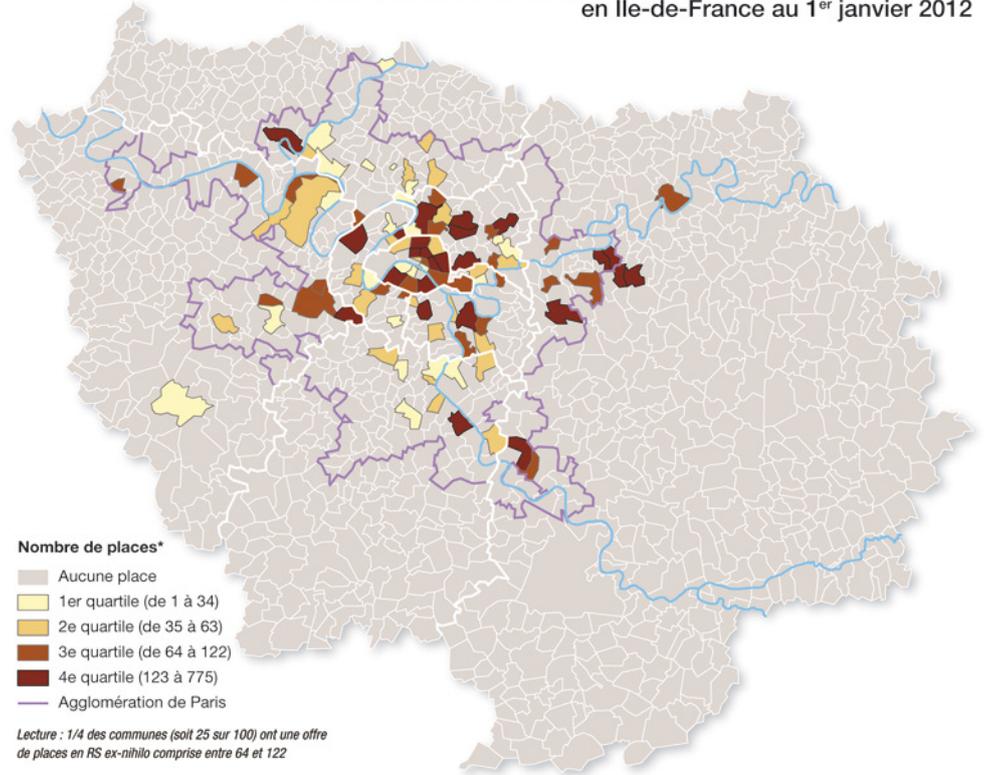
* L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la localisation selon l'adresse du gestionnaire peut être différente de celle des lieux d'hébergement. Des communes peuvent donc ne pas figurer sur la carte. Ces situations sont toutefois peu fréquentes.

ent adapté dans l'espace francilien en 2012

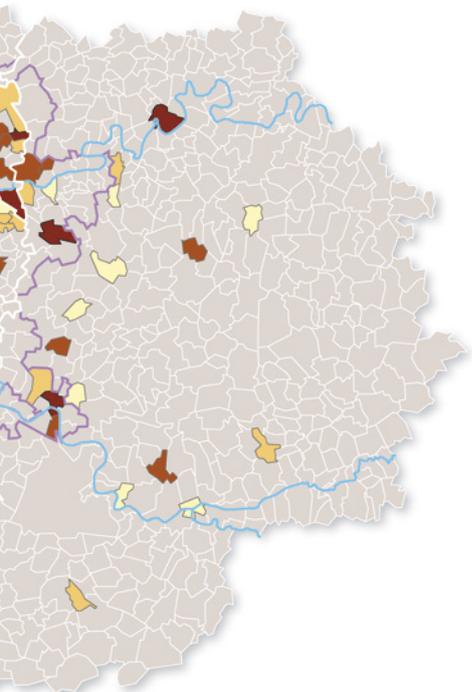
s centres d'hébergement d'urgence (CHU) en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



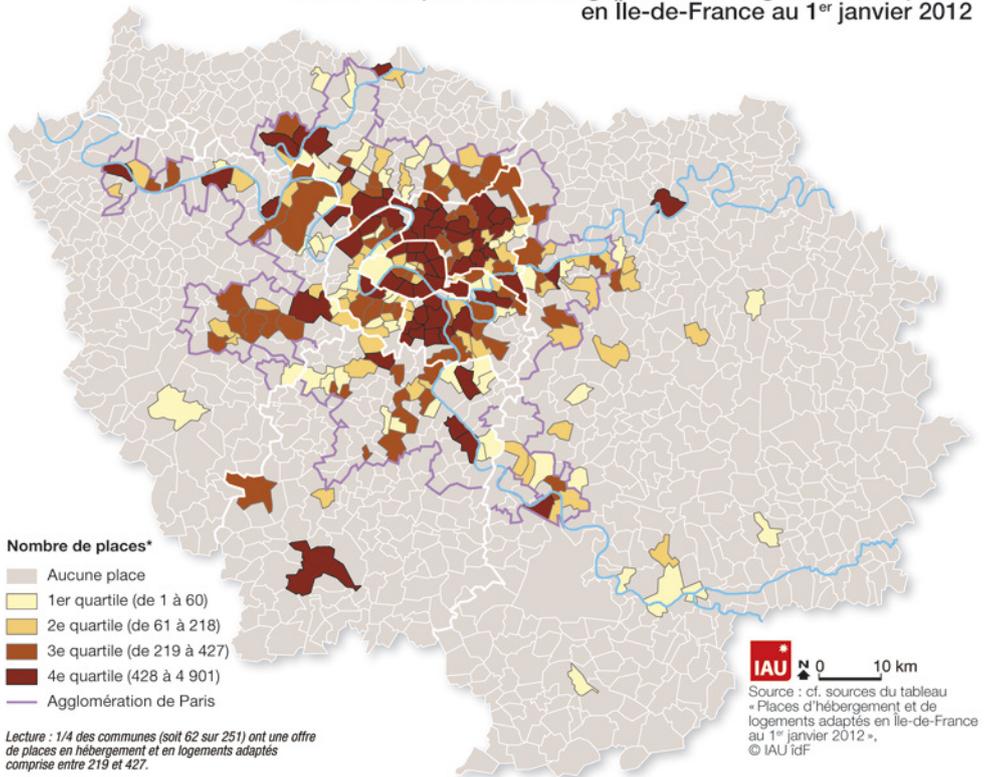
Les 10 218 places des résidences sociales *ex nihilo* (RS *ex nihilo*) en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



structures d'insertion (CHRS, stabilisation,ernels) en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



Les 101 328 places d'hébergement et de logements adaptés** en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012



par exemple le nombre de places en structures d'insertion (carte ci-dessus), s.
questionnaire peut être différente de celle des lieux d'hébergement. Des communes

Définition des quartiles

Si on ordonne une distribution (de la valeur la plus petite à la valeur la plus élevée), par exemple le nombre de places d'hébergement et de logement adapté (carte ci-dessus), les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales.

* L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la localisation selon l'adresse du gestionnaire peut être différente de celle des lieux d'hébergement. Des communes peuvent donc ne pas figurer sur la carte. Ces situations sont toutefois peu fréquentes.

** Y compris les places en maison relais. Il s'agit des places hors dispositifs ALT et nuitées d'hôtel (État et départements).

Places d'hébergement et de logement adapté en Île-de-France au 1^{er} janvier 2012

Dispositifs		Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite Couronne	Île-de-France	
Hébergement	Urgence	CHU (a)	2 316	503	351	688	1 542	5 436
		nuitées État*	2 601	1 491	4 217	1 387	7 095	13 152
		nuitées conseil général**	3 632	non transmis	832	1 440	2 272	6 674
		sous-total	8 549	1 994	5 400	3 515	10 909	25 262
		% ligne	33,8	7,9	21,4	13,9	43,2	100
	<i>dont nombre de places financées par l'UT Drihl de Paris, à Paris et dans les autres départements</i>							
		CHU (a)	2 316	93	0	59	152	2 468
		nuitées État*	2 601	906	4 062	1 125	6 093	11 327
		Total	4 917	999	4 062	1 184	6 245	13 795
	Insertion	Stabilisation (b)	2 056	269	469	336	1 074	4 120
CHRS		3 156	606	838	518	1 962	6 904	
Cada (c)		730	299	532	617	1 448	4 196	
Centre maternel (d)		569	48	388	202	638	1 727	
sous-total		6 511	1 222	2 227	1 673	5 122	16 947	
% ligne	38,4	7,2	13,1	9,9	30,2	100		
Logement adapté	Ménages proches de l'autonomie	FJT et RS-FJT	4 245	1 597	1 322	1 155	4 074	12 630
		FTM et RS-FTM	9 179	5 650	13 960	8 170	27 780	54 416
		RS ex nihilo	3 737	735	1 592	846	3 173	10 218
		Maisons relais	857	242	179	97	518	1 681
		sous-total	18 018	8 224	17 053	10 268	35 545	78 945
		% ligne	22,8	10,4	21,6	13,0	45,0	100
TOTAL	Effectif (1)	33 078	11 440	24 680	15 456	51 576	121 154	
	% ligne	27,3	9,4	20,4	12,8	42,6	100	
Population totale (2)		2 233 906	1 561 666	1 515 848	1 318 486	4 396 000	11 725 627	
Nb places/1 000 hab. [(1)/(2)] x 1 000		14,8	7,3	16,3	11,7	11,7	10,3	
Effectif (hors nuitées)		26 845	9 949	19 631	12 629	42 209	101 328	

Dispositifs		Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande Couronne	Île-de-France	
Hébergement	Urgence	CHU (a)	216	415	369	578	1 578	5 436
		nuitées État*	1 033	196	808	1 419	3 456	13 152
		nuitées conseil général**	87	55	442	186	770	6 674
		sous-total	1 336	666	1 619	2 183	5 804	25 262
		% ligne	5,3	2,6	6,4	8,6	23,0	100
	<i>dont nombre de places financées par l'UT Drihl de Paris, à Paris et dans les autres départements</i>							
		CHU (a)	0	0	0	0	0	2 468
		nuitées État*	703	117	708	1 105	2 633	11 327
		Total	703	117	708	1 105	2 633	13 795
	Insertion	Stabilisation (b)	236	171	461	122	990	4 120
CHRS		506	418	547	315	1 786	6 904	
Cada (c)		498	429	546	545	2 018	4 196	
Centre maternel (d)		308	55	123	34	520	1 727	
sous-total		1 548	1 073	1 677	1 016	5 314	16 947	
% ligne	9,1	6,3	9,9	6,0	31,4	100		
Logement adapté	Ménages proches de l'autonomie	FJT et RS-FJT	1 268	525	730	1 788	4 311	12 630
		FTM et RS-FTM	1 880	5 638	4 925	5 014	17 457	54 416
		RS ex nihilo	1 307	881	596	524	3 308	10 218
		Maisons relais	86	47	78	95	306	1 681
		sous-total	4 541	7 091	6 329	7 421	25 382	78 945
		% ligne	5,8	9,0	8,0	9,4	32,2	100
TOTAL	Effectif (1)	7 425	8 830	9 625	10 620	36 500	121 154	
	% ligne	6,1	7,3	7,9	8,8	30,1	100	
Population totale (2)		1 312 280	1 407 302	1 207 508	1 168 631	5 095 721	11 725 627	
Nb places/1 000 hab. [(1)/(2)] x 1 000		5,7	6,3	8,0	9,1	7,2	10,3	
Effectif (hors nuitées)		6 305	8 579	8 375	9 015	32 274	101 328	

* Données 2010.

** Données 2010, sauf pour Paris (données arrêtées au 1^{er} octobre 2011).

Sources: Drihl (fichier Finess), DDCCS, DDT, conseils généraux, traitement IAU idF

(a) les statistiques figurant dans la ligne 'CHU' intègrent les places de CHU proprement dites, mais aussi les places de CHRS utilisées pour de l'hébergement d'urgence.

(b) les statistiques figurant dans la ligne 'Stabilisation' intègrent les places de stabilisation proprement dites, mais aussi les places de CHRS et de CHU utilisées pour de la stabilisation.

(c) le nombre de places en Cada intègre 59 places d'Huda (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile): 24 en Seine-Saint-Denis et 35 en Essonne.

(d) le nombre de places en centre maternel correspond au nombre de places réservées aux mères et aux enfants.

2 183 places, l'insertion 1 016 places et les logements adaptés 7 421 places.

Le nombre élevé de places en FJT et RS-FJT (1 788) ainsi qu'en centre d'hébergement d'urgence (578) positionne ce territoire derrière Paris pour l'offre en FJT et RS-FJT, et derrière Paris et le Val-de-Marne pour l'offre en centres d'hébergement d'urgence (CHU). Dans ce département, trente-cinq communes sur les 185 disposent d'une offre, dont dix-sept affichent une capacité supérieure ou égale à 200 places. Toutefois, près de la moitié de l'offre (47%) est concentrée dans des villes situées de part et d'autre de l'autoroute A15. On retrouve dans cet espace les communes d'Argenteuil (1 448 places), Pontoise (720 places), Saint-Ouen-l'Aumône (616 places), Cergy (490 places), Saint-Gratien (484 places) et Montigny-lès-Cormeilles (459 places).

Essonne : 1 677 places en structures d'insertion

L'Essonne rassemble 9 625 places, soit 7,9% de l'offre de la région. Avec ses 1 677 places d'insertion, ce territoire affiche l'offre la plus abondante pour ce type de structure après Paris et la Seine-Saint-Denis. L'urgence rassemble, quant à elle, 1 619 places et les logements adaptés 6 329 (dont 4 925 places de FTM et de RS-FTM).

Sur les 196 communes du département, trente disposent de places, dont quinze affichent une capacité supérieure ou égale à 200 places. Parmi les départements de Grande couronne, l'Essonne affiche la plus grande concentration de l'offre, puisque seules quatre communes totalisent la moitié (49%) de celle-ci. Il s'agit d'Évry (1 802 places), Massy (955 places), Corbeil-Essonnes (795 places) et Étampes (586 places).

Yvelines : 5 638 places pour les travailleurs migrants

Dans les Yvelines, les places d'hébergement et de logements adaptés, au nombre de 8 830, repré-

sentent 7,3% de l'offre francilienne, dont 666 places pour l'urgence, 1 073 pour l'insertion et 7 091 pour le logement adapté.

Ce département se caractérise par le nombre de places d'urgence le plus faible de la région, mais aussi par l'offre en FTM et en RS-FTM la plus élevée des départements de grande couronne (5 638 places).

Les communes qui disposent de places sont au nombre de trente-trois sur les 262 du département, dont dix-sept ont une capacité supérieure ou égale à 200 places. Toutefois, près de la moitié de l'offre de ce territoire (48%) est concentrée dans six communes: Mantes-la-Jolie (878 places), les Mureaux (853 places), Versailles (781 places), Sartrouville (690 places), Carrières-sous-Poissy (521 places) et Saint-Germain-en-Laye (414 places). Cinq d'entre elles sont situées le long de la vallée de la Seine, dans le nord du département.

Seine-et-Marne : 1 307 places en résidences sociales ex nihilo, 308 en centres maternels

La Seine-et-Marne est le département qui affiche le nombre de places le moins élevé: 7 425, soit 6,1% du total régional. On dénombre 1 336 places pour l'urgence, 1 548 pour l'insertion et 4 541 pour les logements adaptés.

Malgré la faiblesse de l'offre globale, les 1 307 places en résidences sociales *ex nihilo* et les 308 en centres maternels positionnent ce département derrière Paris et la Seine-Saint-Denis pour l'offre la plus importante dans ces deux catégories de structures.

Sur les 514 communes que compte le département, trente-huit disposent d'une offre sur leur territoire, dont onze ont une capacité supérieure ou égale à 200 places. Sept d'entre elles, plutôt situées dans le nord du département, regroupent la moitié (49%) de l'offre départementale: Meaux (741 places), Torcy (568 places), Dammarie-les-Lys (462 places), Roissy-en-

Brie (378 places), Melun (351 places), Montévrain (299 places) et Chelles (297 places).

Un parc bien situé, accessible aux ménages modestes ou en difficulté

Si l'on écarte les dispositifs d'urgence, qui ont une vocation particulière (mettre immédiatement à l'abri et sans conditions), les dispositifs d'insertion et de logements adaptés, dont les redevances relèvent de la législation HLM (encadrement, éligibilité à l'aide personnalisée au logement)⁽⁶⁾ et incluent aussi le coût des charges (eau, électricité, chauffage, nettoyage...), présentent l'avantage d'avoir des prix nets bien inférieurs à ceux du marché locatif privé. Les garanties sollicitées par les bailleurs étant par ailleurs plus réduites, permettent à ce parc d'être relativement accessible aux personnes les plus modestes. Dans la très grande majorité des cas, cette offre constitue seulement une étape dans le parcours résidentiel de personnes qui retrouvent ensuite le parc de logements classiques.

Cette offre, plutôt centrale et regroupée dans les villes les plus importantes de la région, bien desservies par les transports en communs lourds (RER, métro, train), est d'autant plus importante dans la région capitale que le coût du logement fait partie des plus élevés du territoire national, ce qui affecte singulièrement les ménages les plus fragiles qui se retrouvent, malgré eux, en concurrence avec le reste de la population.

Jean-Jacques Guillouet
et Philippe Pauquet ■

Pour en savoir plus

- DRIHL, « Structures d'hébergement et personnes accueillies - Résultats de l'enquête Établissements sociaux 2008 en Île-de-France », *Repères*, 03/2012, juin 2013.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « Hébergement d'urgence et d'insertion et logement adapté en Île-de-France », *Note rapide*, n° 611, IAU îdF, décembre 2012.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, « La rotation dans les structures franciliennes d'insertion et de logements adaptés en 2011 », *Note rapide*, IAU îdF, à paraître.
- GUILLOUET Jean-Jacques, PAUQUET Philippe, *Les structures d'hébergement et de logements adaptés en Île-de-France en 2012 - Offre, rotation et conditions de logement avant et après les séjours*, IAU îdF, juillet 2013.
- MAINAUD Thierry, « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissement - résultats de l'enquête Établissements sociaux 2008 », *Études et résultats*, n° 766, Drees, juin 2011.

Sur le web :

Pour consulter le fichier Finess :
<http://finess.sante.gouv.fr>

Directeur de la publication : François Dugeny

Auteurs : Jean-Jacques Guillouet et Philippe Pauquet
Sous la direction de Catherine Boillot
Cartographie : Marie Pagezy-Boissier

Rédactrice en chef : Marie-Anne Portier
Maquette : Elodie Beaugendre
Sous la direction de Frédéric Theulé

Diffusion par abonnement
80 € par an (40 numéros) - 3 € le numéro
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
15, rue Falguière 75015 Paris

ISSN 1967 - 2144
ISSN ressource en ligne 2267-4071

www.iau-idf.fr

(6) Dans les CHRS, les personnes admises sont prise en charge au titre de l'aide sociale de l'État (ASE) : elles ne payent pas de loyer (et ne perçoivent donc pas d'aide au logement), mais acquittent une participation aux frais d'hébergement, calculée en proportion de leurs ressources.